



Conference  
on the **Future**  
of **Europe**

# Conférence sur l'avenir de l'Europe

Panel de citoyens européens 2: «**Démocratie  
européenne; valeurs et droits, état de droit,  
sécurité**»

**Recommandations**

**Conférence sur l'avenir de l'Europe**  
**Panel de citoyens européens 2:**  
**«Démocratie européenne; valeurs et droits, état de droit, sécurité»**

**RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LE PANEL (À SOUMETTRE EN PLENIÈRE)**

**Axe 1: Garantir les droits et la non-discrimination**

**Sous-axe 1.1 Non-discrimination / Sous-axe 1.2 Égalité des genres**

**1. «Nous recommandons que l'Union prévoie des critères pour la lutte contre la discrimination sur le marché du travail (quotas pour les jeunes, les personnes âgées, les femmes, les minorités). Si les entreprises remplissent ces critères, elles obtiennent des subventions ou des allègements fiscaux.»**

**Nous recommandons de sensibiliser davantage les salariés aux questions suivantes:**

- **les institutions supranationales et nationales (par exemple, les syndicats);**
- **les mécanismes qui garantissent que les entreprises respectent les règles existantes en matière de non-discrimination sur le lieu de travail;**
- **les programmes de qualification pour les groupes sociaux confrontés à la discrimination sur le marché du travail (les jeunes, les personnes âgées, les femmes, les minorités).**

**Nous recommandons l'adoption d'un acte législatif de l'Union en deux étapes. Premièrement, il convient de prévoir des subventions pour l'embauche de salariés issus de certaines catégories susceptibles d'être victimes de discrimination. Deuxièmement, l'acte législatif devrait imposer aux employeurs d'employer ces groupes pendant une période minimale.»**

En effet, l'Union est chargée de maintenir un équilibre entre les intérêts du libre marché et la protection des catégories vulnérables qui doivent être protégées sur le plan juridique. Les groupes hétérogènes sont souhaitables pour les entreprises, car ils offrent des qualifications diverses. Les subventions constituent une mesure d'incitation supplémentaire à fournir aux entreprises.

**2. «Nous recommandons que l'Union crée un programme d'incitation qui facilite la création de jardins d'enfants et de terrains de jeux abordables dans les grandes et petites entreprises. Les installations partagées sont également**

**une solution viable pour que les petites entreprises puissent bénéficier de la subvention.**

**Nous recommandons que l'Union oblige les entreprises à créer des jardins d'enfants de manière proportionnelle au nombre d'employés.»**

Nous recommandons cette mesure parce que la conciliation de la vie familiale et la vie professionnelle améliore les performances professionnelles, réduit le chômage et place les parents, surtout les femmes, dans une situation qui leur permet de poursuivre leur carrière. Axée sur la dimension sociale, la solution proposée garantit la sécurité des enfants et réduit les angoisses des parents.

### Sous-axe 1.3: Protéger les droits de l'homme et les droits de la nature et des animaux

**3. «Nous recommandons de préserver le bien-être des animaux et la durabilité de l'élevage en modifiant la directive 98/58/CE concernant la protection des animaux dans les élevages. Des critères minimaux plus détaillés doivent être définis. Ils doivent être précis, mesurables et limités dans le temps. Les critères minimaux doivent être fixés de manière à conduire à des normes plus élevées en matière de bien-être animal et à permettre en même temps une transition vers un climat et un environnement durables et une agriculture écologique.»**

En tant que citoyens, nous pensons qu'il est important de disposer de normes minimales plus strictes à harmoniser au sein de l'Union en matière d'élevage. Nous sommes conscients que la transition pourrait poser des problèmes dans certains secteurs agricoles qui bénéficient de subventions, et pour ceux qui sont en transition vers une agriculture écologique et durable. Néanmoins, nous estimons qu'il est très important de veiller à ce que cette transition ait lieu.

**4. «Nous recommandons de promouvoir une agriculture plus respectueuse de l'environnement et du climat en Europe et dans le monde en taxant par exemple toutes les émissions négatives, les pesticides et l'utilisation extrême de l'eau, en fonction de leur incidence sur l'environnement. Les droits de douane sur tous les produits agricoles importés dans l'Union doivent permettre d'éliminer les avantages concurrentiels des pays tiers qui ne respectent pas les mêmes normes que l'Union. Pour promouvoir une agriculture respectueuse des animaux, nous recommandons de taxer les émissions causées par le transport d'animaux sur de longues distances.»**

En mettant en place un tel système, nous pensons qu'il est possible de soutenir la transition vers une agriculture respectueuse du climat et de l'environnement.

**5. «Alors que de nombreuses fausses informations circulent ces derniers temps, nous recommandons de favoriser une couverture médiatique plus indépendante, plus objective et plus équilibrée en prenant les mesures suivantes: 1. élaborer une directive de l'Union définissant des normes minimales pour l'indépendance des médias; 2. promouvoir au niveau de l'Union le développement de compétences médiatiques pour chaque citoyen.»**

L'Union doit élaborer une directive pour garantir l'indépendance des médias et la liberté d'expression.

**6. «Nous recommandons de cesser de subventionner la production agricole de masse si elle ne conduit pas à une transition vers une agriculture climatique, écologique et durable. Nous recommandons plutôt de réorienter les subventions pour soutenir une transition durable.»**

Au lieu de subventionner le secteur agricole de l'élevage de masse, les subventions devraient être réorientées vers les exploitations qui sont en transition pour se conformer aux nouvelles normes minimales en matière de bien-être animal.

#### Sous-axe 1.4 Droit à la vie privée

**7. «Nous recommandons que les entités qui traitent des données à caractère personnel soient agréées au niveau de l'Union. Ces entités devront également être soumises à un audit annuel externe et indépendant sur la protection des données. Ces entités seront sanctionnées pour les violations de la protection des données proportionnellement à leur chiffre d'affaires annuel, d'une manière plus stricte que dans le cadre du règlement actuel. L'agrément devrait être retiré après deux violations consécutives, et immédiatement après une violation grave.»**

Nous recommandons de telles mesures, car la réglementation actuelle (RGPD) n'est pas suffisante et les entités doivent être mieux contrôlées et sanctionnées pour s'assurer qu'elles ne portent pas atteinte à la protection des données et au droit à la vie privée.

**8. «Nous recommandons de renforcer les compétences de l'Union dans les domaines suivants: 1) l'éducation à la protection des données, 2) la sensibilisation à la protection des données et 3) la protection des données à caractère personnel des mineurs. Nous recommandons de préciser et de renforcer les règles concernant le traitement des données des mineurs dans le RGPD, y compris les règles relatives au consentement, la vérification de l'âge et le contrôle par les tuteurs légaux. Nous recommandons également d'introduire dans le RGPD une catégorie spéciale pour les données sensibles des mineurs (par exemple, le casier judiciaire, les informations relatives à la santé, la nudité) afin que les mineurs soient protégés contre toute forme d'abus et de discrimination.»**

Cette recommandation est nécessaire parce que les mineurs sont particulièrement vulnérables aux violations de la protection des données et de la vie privée et que, actuellement, la population générale (en particulier les mineurs, les enseignants et les tuteurs légaux) n'est pas suffisamment sensibilisée à la protection des données. Ils doivent tous apprendre à utiliser les services liés aux données en ligne et hors ligne et à protéger le droit à la vie privée des enfants. Par ailleurs, les tuteurs légaux peuvent souvent consentir au traitement des données des enfants sans être pleinement conscients ou informés et les enfants peuvent falsifier le consentement parental. Enfin, cette recommandation est nécessaire parce qu'il n'existe pas de véritable campagne de sensibilisation à la protection des données à l'échelle de l'Union s'adressant en particulier aux mineurs, aux tuteurs légaux et aux enseignants, alors qu'une telle campagne est indispensable.

**9. «Nous recommandons de mettre en place des politiques de confidentialité normalisées et des formulaires de consentement faciles à comprendre, concis et intuitifs, qui indiquent clairement quel traitement de données est strictement nécessaire et ce qui est facultatif. Nous recommandons que le retrait du consentement soit facile, rapide et permanent. Nous recommandons d'interdire aux entités de limiter leurs services plus que nécessaire si le consentement n'a pas été donné à un traitement facultatif de données.»**

Nous recommandons cette mesure, car les règles actuelles de l'Union ne sont pas assez précises, que le retrait du consentement est long, temporaire et complexe, et que les entités n'ont pas d'intérêt à proposer leurs services à des citoyens qui invoquent leur droit à la protection des données.

## Axe 2: Protéger la démocratie et l'état de droit

### Sous-axe 2.1 Protéger l'état de droit

**10. «Nous recommandons que le règlement relatif à la conditionnalité (2020/2092, adopté le 16 décembre 2020) soit modifié de manière à ce qu'il s'applique à toutes les violations de l'état de droit plutôt qu'aux seules violations ayant une incidence sur le budget de l'Union.»**

Le règlement relatif à la conditionnalité permet de suspendre le versement des fonds de l'Union aux États membres qui enfreignent l'état de droit. Toutefois, dans sa formulation actuelle, il ne s'applique qu'aux violations qui ont ou risquent d'avoir une incidence sur le budget de l'Union. En outre, la formulation actuelle du règlement relatif à la conditionnalité protège le budget de l'Union et les institutions de l'Union plutôt que les citoyens des États membres concernés. Par conséquent, nous recommandons de modifier le texte actuel du règlement afin qu'il couvre toutes les violations de l'état de droit.

**11. «Nous recommandons que l'Union organise des conférences annuelles sur l'état de droit après la publication du rapport annuel sur l'état de droit (le mécanisme de la Commission permettant de contrôler le respect de l'état de droit par les États membres). Les États membres devraient être obligés d'envoyer à la conférence des délégations nationales diverses sur le plan social, comprenant à la fois des citoyens et des fonctionnaires.»**

Cette conférence favoriserait le dialogue entre les citoyens de l'Union sur les questions d'état de droit ainsi que le dialogue entre les citoyens et les experts qui rédigent les rapports annuels sur l'état de droit. Nous pensons que, dans un climat d'appréciation mutuelle et de partage, les participants pourront ramener les meilleures pratiques et idées dans leur pays d'origine. En outre, la conférence permettrait de faire connaître et comprendre le principe de l'état de droit ainsi que les conclusions et le processus qui sous-tendent le rapport annuel sur l'état de droit. Elle attirerait également l'attention des médias et permettrait aux citoyens de partager leurs expériences et de les comparer aux conclusions du rapport.

### Sous-axe 2.2 Protéger et renforcer la démocratie/Sous-axe 2.4 Médias et



## désinformation

**12. «Nous recommandons que l'Union applique plus rigoureusement ses règles de concurrence dans le secteur des médias afin d'assurer la protection du pluralisme des médias dans tous les États membres. L'Union devrait empêcher les grands monopoles médiatiques et les nominations politiques au sein des conseils d'administration des médias. Nous recommandons également que le futur acte législatif de l'Union sur la liberté des médias comprenne des règles visant à empêcher les responsables politiques de posséder des médias ou d'avoir une forte influence sur leur contenu.»**

Nous recommandons cette mesure, car l'application des règles de concurrence de l'Union favorise un paysage médiatique pluraliste dans lequel les citoyens ont le choix. Étant donné que la Commission élabore actuellement un acte législatif (sur la liberté des médias) pour l'intégrité du marché des médias de l'Union, il conviendrait de prévoir également que les médias ne doivent pas être détenus ou influencés par des responsables politiques.

## Sous-axe 2.3 Sécurité

**13. «Nous recommandons aux institutions de l'Union de jouer un rôle plus important avec tous les outils à leur disposition, y compris les centres nationaux de cybersécurité et l'Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA), afin de protéger les citoyens, les organisations et les institutions contre les nouvelles menaces provenant des violations de la cybersécurité et de l'utilisation de l'intelligence artificielle à des fins criminelles. Nous recommandons en outre que les directives émanant de l'Europe et de ses agences soient correctement mises en œuvre et diffusées dans tous les États membres.»**

Nous recommandons cette mesure parce que les citoyens se sentent impuissants et ne sont pas conscients de ce que fait l'Union européenne pour combattre ces menaces. Nous recommandons cette mesure parce que ces menaces constituent un grave problème de sécurité nationale et européenne. Nous recommandons cette mesure parce que l'Europe devrait être un véritable moteur d'innovation dans ce domaine.

**14. « Nous recommandons que, dans ses relations avec les pays extérieurs, l'Union renforce d'abord les valeurs démocratiques communes à ses frontières. Ce n'est qu'après avoir atteint cet objectif que nous**

**recommandons que l'Union devienne l'ambassadrice de notre modèle démocratique dans les pays qui sont disposés à appliquer ce modèle et qui ont la volonté d'y parvenir, par la diplomatie et le dialogue.»**

Nous recommandons cette mesure parce que nous devons regarder vers l'intérieur avant de regarder vers l'extérieur. Parce que l'Europe peut et doit aider les États membres à renforcer leurs démocraties. Parce que c'est aussi en montrant l'exemple et en soutenant les efforts des pays extérieurs en faveur de la démocratie que nous nous protégeons.

### Axe 3: Réformer l'Union européenne

#### Sous-axe 3.1 Réforme institutionnelle

**15. «Nous recommandons de changer les noms des institutions de l'Union afin de préciser leurs fonctions. Par exemple, le Conseil de l'Union européenne pourrait s'appeler le Sénat de l'Union européenne. La Commission européenne pourrait s'appeler la Commission exécutive de l'Union européenne.»**

Nous recommandons cette mesure, car il est actuellement difficile pour les citoyens de comprendre les rôles et les fonctions de chaque institution de l'Union. Leurs noms ne reflètent pas leurs fonctions. On ne peut attendre des citoyens qu'ils parviennent à faire la distinction entre le Conseil de l'Union européenne, le Conseil européen et le Conseil de l'Europe. Il est important d'éviter les chevauchements.

**16. «Nous recommandons l'adoption d'une loi électorale pour le Parlement européen, qui harmonise les conditions électorales (âge du droit de vote, date des élections, exigences relatives aux circonscriptions électorales, aux candidats, aux partis politiques et à leur financement). Les citoyens européens devraient avoir le droit de voter pour différents partis au niveau de l'Union européenne, qui soient chacun composés de candidats de plusieurs États membres. Pendant une période de transition suffisante, les citoyens pourraient encore voter pour des partis nationaux et transnationaux.»**

Nous recommandons cette mesure parce que l'Union a besoin de développer un sentiment d'unité, qui pourrait voir le jour grâce à une élection véritablement unifiée du Parlement européen. Cette élection commune permettra de



responsabiliser les membres du Parlement européen et d'axer la campagne électorale sur des thèmes européens communs.

### Sous-axe 3.2 Prise de décision

**17. «Nous recommandons de créer une plateforme en ligne où les citoyens peuvent trouver et demander des informations vérifiées par les faits. La plateforme devrait être clairement associée aux institutions de l'Union, être structurée par thèmes et être facilement accessible (par exemple, en prévoyant une ligne d'assistance téléphonique). Les citoyens devraient avoir l'occasion de poser des questions critiques à des experts (par exemple, des universitaires, des journalistes) et d'obtenir des réponses factuelles avec des sources.»**

Le libre accès à des informations factuelles est de la plus haute importance pour notre société, afin que les citoyens soient bien informés et qu'ils soient protégés contre les fausses informations et la désinformation. Nous avons besoin d'une source d'information crédible et indépendante qui ne soit pas influencée par des intérêts politiques, économiques et nationaux. Par ailleurs, la plateforme peut établir un pont (c'est-à-dire une relation directe) entre les citoyens et l'Union.

**18. «Nous recommandons qu'un référendum soit organisé à l'échelle de l'Union dans des cas exceptionnels sur des questions extrêmement importantes pour tous les citoyens européens. Le référendum devrait être lancé par le Parlement européen et devrait être juridiquement contraignant.»**

Les citoyens de l'Union devraient avoir une influence plus directe sur les décisions importantes ayant trait aux questions européennes. Néanmoins, les référendums ne devraient être organisés que dans des circonstances exceptionnelles, car, vu leur coût élevé, il ne serait pas possible d'en organiser régulièrement. Nous sommes conscients que cette recommandation pourrait nécessiter une modification du traité et l'adaptation des constitutions nationales.

**19. «Nous recommandons de créer une plateforme numérique multifonctionnelle par l'intermédiaire de laquelle les citoyens peuvent voter lors d'élections et de scrutins en ligne. Les citoyens devraient être avoir l'occasion de motiver leur vote sur les questions importantes et les propositions législatives émanant des institutions européennes. Cette**

**plateforme devrait être sécurisée, largement accessible et très visible pour chaque citoyen.»**

L'objectif de cette plateforme est d'accroître la participation à la politique européenne et de faciliter l'accès des citoyens à la consultation et au vote. Les outils et processus existants ne sont pas assez visibles, et c'est pourquoi nous avons besoin d'un nouvel outil intégré pour ces différentes fonctions. Une plus grande participation conduit à de meilleures décisions, à une plus grande confiance entre les citoyens européens et à un meilleur fonctionnement de l'Union en général.

**20. «Nous recommandons que les systèmes de vote dans les institutions de l'Union soient réévalués en se concentrant sur la question du vote à l'unanimité. La «pondération» des voix devrait être calculée de manière équitable, afin de protéger les intérêts des petits pays.»**

Le vote à l'unanimité représente un défi important pour la prise de décision dans l'Union. Compte tenu du grand nombre d'États membres, il est très difficile de parvenir à un accord. Si nécessaire, les traités européens devraient être modifiés pour régler la question de l'unanimité.

### Sous-axe 3.3 Intégration plus étroite

**21. «Nous recommandons à l'Union de réaliser des investissements publics qui conduisent à la création d'emplois appropriés et à l'amélioration et l'harmonisation de la qualité de vie dans l'ensemble de l'Union, entre les États membres et au sein des États membres (c'est-à-dire au niveau régional). Il est nécessaire d'assurer une supervision, une transparence et une communication efficace à l'égard des citoyens dans la mise en œuvre des investissements publics et de permettre aux citoyens de suivre l'ensemble du processus d'investissement. Pour une meilleure qualité de vie, il convient d'investir dans des domaines tels que l'éducation, la santé, le logement, les infrastructures physiques, les soins aux personnes âgées et aux personnes handicapées, en tenant compte des besoins de chaque État membre. Les investissements supplémentaires devraient viser à établir un bon équilibre entre une vie professionnelle et une vie personnelle appropriées afin de permettre un mode de vie sain.»**

Nous recommandons cette mesure, car l'harmonisation du niveau de vie dans l'Union permettra d'améliorer le progrès économique dans toute l'Union, ce qui

conduira à une Union européenne unifiée. Il s'agit d'un indicateur fondamental pour la poursuite de l'intégration de l'Union. Bien que certains de ces mécanismes soient déjà en place, nous pensons qu'il est encore possible de les améliorer.

**22. «Nous recommandons d'établir une base commune, fondée sur un ensemble d'indicateurs économiques et d'indicateurs sur la qualité de vie, pour tous les États membres, de manière à offrir avec les mêmes possibilités et à placer tout le monde sur un pied d'égalité pour parvenir à une structure économique commune. Il importe que cette base commune soit établie selon un calendrier clair et réaliste fixé par les institutions sur recommandation des experts. Les experts devraient également être consultés sur la forme que devrait prendre une telle structure économique commune. Il importe également que les indicateurs sur lesquels cette base commune s'appuie soient définis plus précisément avec l'aide d'experts.»**

Nous recommandons cette mesure parce que, si nous avons une Union juste, nous aurons une Europe plus unie. Pour être juste, nous devons offrir des chances égales et une base commune à toute l'Union. Il ne sera possible de parvenir à une structure économique commune que lorsqu'une base commune sera établie.

**23. «Nous recommandons de taxer les grandes entreprises et les revenus des grandes entreprises pour contribuer aux investissements publics, et d'utiliser la fiscalité pour investir dans l'éducation et le développement de chaque pays (R&D, bourses d'études – Erasmus, etc.). Il importe également de veiller à supprimer les paradis fiscaux dans l'Union.»**

Nous recommandons cette mesure, car elle contribuera à prévenir l'évasion fiscale et la création de paradis fiscaux et à favoriser le respect de la législation.

#### Axe 4: Construire l'identité européenne

##### Sous-axe 4.1 Éducation à la démocratie

**24. Nous recommandons de veiller à ce que l'éducation à la démocratie dans l'Union permette d'améliorer et d'atteindre un niveau minimal de connaissances dans tous les États membres. Cette éducation devrait couvrir, sans s'y limiter, les processus démocratiques et les informations générales sur**

**l'Union, qui devraient être enseignés dans tous les États membres de l'Union. Elle devrait être enrichie par un ensemble de concepts différents visant à enseigner le processus démocratique, qui devraient être attrayants et adaptés à l'âge des élèves.»**

Cette recommandation et les raisons qui la justifient sont importantes, car, si elle est mise en œuvre, elle conduira à une vie plus harmonieuse et plus démocratique dans l'Union. Les justifications sont les suivantes: les jeunes seraient éduqués aux processus démocratiques; cette éducation pourrait permettre de limiter le populisme et la désinformation dans le débat public; elle pourrait réduire la discrimination; et, enfin, elle permettrait d'éduquer et de mobiliser les citoyens en faveur de la démocratie au-delà de leur simple devoir de voter.

**25. «Nous recommandons que les technologies de traduction existantes et émergentes, telles que l'intelligence artificielle, soient encore développées, améliorées et rendues plus accessibles afin de réduire les barrières linguistiques et de renforcer l'identité commune et la démocratie dans l'Union.»**

Cette recommandation et les raisons qui la justifient sont importantes, car, si cette recommandation est mise en œuvre, elle contribuera à la construction d'une identité européenne commune en améliorant la communication entre les citoyens de tous les États membres.

**26. «Nous recommandons que des informations vérifiables soient rendues facilement accessibles, en termes compréhensibles, aux citoyens via une application pour appareils mobiles, afin d'améliorer la transparence, le débat public et la démocratie. Cette application pourrait être utilisée pour diffuser des informations concernant, par exemple, la législation, les discussions au sein de l'Union, les modifications apportées aux traités, etc.**

Cette recommandation et les raisons qui la justifient sont importantes, car, si cette recommandation est mise en œuvre, elle facilitera la communication dans la mesure où elle permettra un débat plus éclairé entre les citoyens des différents États membres, par l'intermédiaire d'une application qui pourrait avoir de nombreuses fonctions différentes. Il convient de concevoir cette application de manière à ce qu'elle soit susceptible d'intéresser tout un chacun et capable d'attiser davantage la curiosité et de rendre les informations techniques plus accessibles et plus attrayantes. L'application doit être vue

comme une source complémentaire, qui diffuse des informations officiellement vérifiées directement par l'Union afin d'améliorer la confiance et la transparence dans le débat public et de contribuer à la construction d'une identité européenne commune.

#### Sous-axe 4.2 Valeurs et identité européennes

**27. «Nous recommandons que l'Union crée un fonds spécial pour les interactions en ligne et hors ligne (c'est-à-dire les programmes d'échange, les panels, les réunions) de courte et de longue durée entre les citoyens de l'Union, afin de renforcer l'identité européenne. Les participants devraient être représentatifs de la société au sein de l'Union et être issus notamment de groupes choisis de manière ciblée sur la base de divers critères, à savoir des critères démographiques, socio-économiques et professionnels. Les objectifs de ce fonds doivent être clairement énoncés afin de favoriser l'identité européenne, et ce fonds doit être évalué à intervalles réguliers.»**

Nous recommandons cette mesure, car ce type d'interactions permet aux citoyens de partager des idées, et des échanges plus longs leur permettent de comprendre les différentes cultures et de partager des expériences, y compris des pratiques professionnelles. Un fonds de l'Union est nécessaire, car il est important que tout le monde puisse participer, y compris ceux qui ne participent généralement pas.

**28. «Nous recommandons que l'Union investisse rapidement dans la lutte contre la désinformation, en soutenant les organisations et les initiatives existantes, telles que le code de bonnes pratiques contre la désinformation et l'Observatoire européen des médias numériques, ainsi que des initiatives comparables menées dans les États membres. Différentes contre-mesures pourraient être mises en place: la vérification des faits, la sensibilisation à la désinformation, la production de statistiques facilement accessibles, l'imposition de sanctions appropriées, en vertu d'un cadre juridique, à ceux qui diffusent la désinformation, et la lutte contre les sources de désinformation.»**

Cette recommandation est importante, car la mésinformation et la désinformation, provenant de l'intérieur et de l'extérieur de l'Union, ont pour effet de créer des conflits entre les citoyens de l'Union, de polariser la société, de mettre en péril la démocratie et de porter préjudice à l'économie. Compte tenu de la complexité du sujet, des ressources humaines et financières

importantes sont nécessaires.

**29. «Nous recommandons 1) d'augmenter la fréquence des interactions en ligne et hors ligne entre l'Union et ses citoyens (c'est-à-dire en interrogeant directement les citoyens sur les questions européennes et en créant une plateforme facile à utiliser pour veiller à ce que chaque citoyen puisse interagir avec les institutions et les responsables de l'Union), et 2) d'assurer que les citoyens puissent participer au processus d'élaboration des politiques de l'Union, exprimer leurs opinions et obtenir des retours, et nous recommandons de créer une charte ou un code de conduite ou des lignes directrices à l'intention des responsables de l'Union. Différents moyens d'interaction devraient exister afin que chaque citoyen puisse participer.»**

Nous recommandons cette mesure, car il existe plusieurs moyens d'entrer en contact avec les institutions européennes (plateformes en ligne, organes de représentation), mais ils ne sont pas connus, pas efficaces et pas transparents. L'accessibilité varie considérablement d'un pays à l'autre. Des interactions plus fréquentes et de meilleure qualité donneront lieu à un sentiment d'appropriation de la citoyenneté européenne.

**30. «Nous recommandons que l'identité et les valeurs européennes (c'est-à-dire l'état de droit, la démocratie et la solidarité) occupent une place particulière dans le processus d'intégration des migrants. Différentes mesures peuvent être envisagées, comme la création de programmes ou le soutien de programmes (locaux) déjà existants, afin d'encourager les interactions sociales entre les migrants et les citoyens de l'Union, ou la participation des entreprises aux programmes de soutien à l'intégration des migrants. Dans le même temps, des programmes similaires devraient être lancés afin de sensibiliser les citoyens de l'Union aux questions liées à la migration.»**

Cette recommandation est importante, car les programmes d'interaction sociale peuvent aider les migrants dans leur nouvelle vie et permettre aux non-migrants de mieux comprendre la vie quotidienne des migrants. Si les migrants vivent dans des ghettos, il n'y a aucune possibilité de les intégrer dans la société que ce soit au niveau du pays ou de l'Union. Une politique commune est nécessaire, car une fois que les migrants entrent sur le territoire de l'Union, ils peuvent aller dans tous les pays de l'Union. Les initiatives locales devraient être soutenues, car les gouvernements locaux utiliseront les fonds plus efficacement qu'au niveau national.



### Sous-axe 4.3 Informations sur l'UE

**31. «Nous recommandons que l'Union informe davantage les citoyens européens. Pour ce faire, l'Union devrait utiliser tous les moyens nécessaires tout en respectant la liberté et l'indépendance des médias. Elle devrait fournir aux médias des ressources ainsi que des informations générales et fiables sur les activités et les politiques de l'Union. L'Union devrait veiller à ce que les informations soient diffusées de manière égale dans tous les États membres par les médias nationaux et européens et s'assurer que les États membres encouragent les radiodiffuseurs publics et les agences de presse publiques à traiter des questions européennes.»**

Nous recommandons cette mesure, car, d'après notre expérience personnelle et selon les données de l'Eurobaromètre, la majorité des citoyens européens s'informent par les médias traditionnels (presse, radio et télévision) et ces canaux proposent actuellement très peu d'informations sur l'Union. Les médias, notamment les médias publics, ont une fonction de service public. Il est donc indispensable de traiter des questions européennes qui touchent la population européenne pour remplir cette fonction. Nous recommandons que les informations sur l'Union diffusées dans les différents États membres soient les mêmes afin de favoriser l'intégration et nous recommandons d'éviter de diffuser des informations divergentes sur des questions différentes dans chaque pays. Il est plus pratique et moins coûteux d'utiliser des canaux médiatiques déjà existants que de créer un nouveau canal, pour un résultat identique. Les canaux déjà existants présentent également l'avantage d'être déjà connus des citoyens. Aucun citoyen ne devrait avoir à choisir entre différents canaux pour pouvoir accéder à un contenu différent (national ou européen).

**32. «Nous recommandons à l'Union de créer et de promouvoir des forums en ligne et des réunions hors ligne multilingues permettant aux citoyens de lancer un débat avec les représentants de l'Union, quel que soit le sujet et quelle que soit la portée géographique de la question soulevée. Les réponses aux questions posées lors de ces forums en ligne et de ces réunions hors ligne devraient être apportées dans un délai court bien défini. Toutes les informations relatives à ces espaces devraient être centralisées sur un site web officiel intégré présentant différentes caractéristiques, telles qu'un espace pour les questions fréquemment posées, la possibilité de partager des idées, des propositions ou des préoccupations avec d'autres citoyens et un mécanisme permettant d'indiquer celles qui recueillent le plus de soutien. En**

**tout état de cause, l'accès à ce site devrait être facile et un langage non bureaucratique devrait être utilisé.»**

Nous recommandons cette mesure parce que c'est un moyen de créer un pont direct entre les citoyens européens et les représentants européens pour parler et s'engager ensemble, de donner aux citoyens un accès facile aux informations sur l'Union et de mieux porter à leur connaissance les informations déjà disponibles. Cette mesure permettra de créer une Union plus transparente et ouverte et d'aider les citoyens à partager leurs problèmes et leurs réflexions et à recevoir des réponses et des solutions politiques, et permettra aux citoyens de s'engager et de partager des perspectives et des expériences avec d'autres citoyens.

**33. «Nous recommandons aux institutions et aux représentants de l'Union d'utiliser un langage plus accessible et d'éviter d'utiliser des termes bureaucratiques dans leurs communications, tout en maintenant la qualité et le niveau technique des informations données. L'Union devrait également adapter les informations qu'elle fournit aux citoyens en utilisant différents canaux de communication et différents publics (par exemple, les journaux, la télévision, les médias sociaux). L'Union devrait faire un effort particulier pour adapter la communication aux médias numériques afin d'accroître sa capacité à s'adresser aux jeunes.»**

Nous recommandons cette mesure, car le fait de disposer d'informations compréhensibles permettra à l'Union d'atteindre davantage de citoyens européens et pas seulement ceux qui sont engagés. Grâce à de nouveaux outils modernes servant à cibler des publics précis, les citoyens comprendront mieux les activités et les politiques de l'Union, en particulier les jeunes qui ne se sentent pas proches de l'Union ou attachés à celle-ci.

## Axe 5: Renforcer la participation des citoyens

### Sous-axe 5.1 Participation des citoyens

**34. «Nous recommandons que des observateurs citoyens indépendants soient présents lors de tous les processus décisionnels de l'Union. Il devrait y avoir un forum ou un organe permanent de représentants des citoyens, qui serait chargé de diffuser des informations utiles et importantes auprès de tous les**

**citoyens de l'Union définis comme tels. Ces citoyens s'engageraient avec tous les autres citoyens européens dans une approche descendante/ascendante, ce qui permettrait de développer davantage le dialogue entre les citoyens et les institutions de l'Union.»**

Les citoyens méritent évidemment d'être tenus informés de toutes les questions, et il importe de veiller à ce que les responsables politiques ne puissent pas occulter aux citoyens certaines questions qu'ils préféreraient qu'ils ignorent. Une telle mesure permettrait de combler le fossé entre les citoyens et les représentants élus en établissant de nouvelles voies de confiance.

**35. «Nous recommandons que l'Union rouvre la discussion sur la constitution de l'Europe en vue d'élaborer une constitution inspirée des citoyens de l'Union. Les citoyens devraient pouvoir voter pour l'élaboration d'une telle constitution. Afin d'éviter tout conflit avec les États membres, il convient d'intégrer en priorité les valeurs des droits de l'homme et de la démocratie dans cette constitution. Pour l'élaboration d'une telle constitution, il convient de tenir compte des efforts précédents qui n'ont jamais abouti à une constitution.»**

Parce que cette constitution engagerait les jeunes dans la politique au niveau de l'Union et contrecarrerait les forces du nationalisme qui gagnent du terrain. Parce qu'elle fournirait une définition commune de ce qu'est la démocratie en Europe et qu'elle serait mise en œuvre de manière égale dans tous les États membres. Parce que l'Union partage des valeurs communes en matière de démocratie et de droits de l'homme. Parce que les citoyens auraient ainsi l'occasion d'être associés au processus décisionnel et de s'identifier davantage à l'Union en ayant participé à ce processus.

**36. «Nous recommandons que les politiques soient plus responsables dans la manière dont ils représentent les citoyens qui les ont élus. Les jeunes, notamment, sont particulièrement détachés de la politique et ne sont pas pris au sérieux lorsqu'ils y participent. Mais le désintérêt est un problème universel et les personnes de tous âges devraient être plus engagées qu'elles ne le sont actuellement.»**

Parce qu'il convient d'actualiser la définition de ce qu'est la démocratie. Nous devons nous rappeler ce qu'est réellement la démocratie. Parce que les jeunes en ont assez et sont désillusionnés par les responsables politiques qu'ils considèrent comme des élites qui ne partagent pas leurs opinions. C'est

pourquoi il faut mobiliser davantage les citoyens, de manière originale et attrayante. Le système éducatif, les médias sociaux et toutes les autres formes de médias pourraient remplir ce rôle tout au long du cycle de vie et dans toutes les langues.

### Sous-axe 5.2 Participation des citoyens

**37. «Nous recommandons à l'Union de se rapprocher des citoyens de manière plus affirmée. Pour y parvenir, il convient d'associer les États membres à la promotion de la participation des citoyens à l'Union. L'Union devrait promouvoir l'utilisation des mécanismes de participation citoyenne, en mettant en place des campagnes commerciales et publicitaires. Les gouvernements nationaux et locaux devraient être obligés de participer à ce processus. L'Union devrait assurer l'efficacité des plateformes de démocratie participative.»**

Nous recommandons cette mesure parce que la plateforme qui existe déjà doit être renforcée et rendue plus efficace: il doit y avoir plus de retours d'information des citoyens vers l'Union et vice versa. Il n'y a pas assez de débats au sein de l'Union, tant entre les citoyens qu'entre les gouvernements. Parce que les citoyens ne soumettent pas de pétitions, soit parce qu'ils ne savent pas que le mécanisme existe, soit parce qu'ils ne croient pas que de telles pétitions peuvent aboutir.

**38. «Nous recommandons que l'Union crée et mette en œuvre des programmes pour les écoles sur ce qui se fait dans l'Union en ce qui concerne les mécanismes de participation. De tels programmes devraient être intégrés dans les programmes scolaires sur la citoyenneté européenne et l'éthique, avec un contenu adapté à l'âge des élèves. Il devrait également exister des programmes destinés aux adultes. Des programmes d'apprentissage tout au long de la vie devraient être mis à la disposition des citoyens afin d'approfondir leurs connaissances sur les possibilités de participation citoyenne à l'Union.»**

Nous recommandons cette mesure, car c'est important pour l'avenir de nos enfants. Les citoyens veulent savoir comment exprimer leur voix. Il est important qu'ils connaissent les mécanismes exacts et la manière dont ils peuvent être utilisés, afin que leur voix soit entendue par l'Union. C'est important pour que tous les citoyens européens soient placés sur un pied d'égalité. En tant que citoyens européens, nous devons savoir comment utiliser

nos droits. En tant que citoyens européens, nous avons le droit de connaître ces informations.

### Sous-axe 5.3 Participation des citoyens

**39. «Nous recommandons que l'Union organise des assemblées de citoyens. Nous recommandons fortement qu'elles soient mises en place en vertu d'une loi ou d'un règlement juridiquement contraignant et obligatoire. Ces assemblées de citoyens devraient se tenir tous les 12 à 18 mois. La participation des citoyens ne devrait pas être obligatoire, mais encouragée, tout en étant organisée sur la base de mandats limités. Les participants doivent être sélectionnés de manière aléatoire, selon des critères de représentativité. Ils ne doivent pas représenter des organisations d'aucune sorte et ne doivent pas être appelés à participer en raison de leur fonction professionnelle lorsqu'ils sont membres de l'assemblée. Si nécessaire, un soutien sera assuré par des experts afin que les membres de l'assemblée disposent de suffisamment d'informations pour délibérer. La prise de décision sera entre les mains des citoyens. L'Union doit garantir l'engagement des responsables politiques vis-à-vis des décisions prises par les citoyens dans les assemblées de citoyens. Si les propositions des citoyens sont ignorées ou explicitement rejetées, les institutions européennes doivent en rendre compte, en communiquant les raisons pour lesquelles cette décision a été prise.»**

Nous recommandons la mise en place d'assemblées de citoyens, car nous voulons que les citoyens se sentent plus proches des institutions européennes et qu'ils contribuent directement à la prise de décision, main dans la main avec les responsables politiques, de manière à renforcer le sentiment d'appartenance et d'efficacité directe. En outre, nous voulons que les partis politiques soient tenus de rendre compte aux citoyens, y compris sur leurs programmes électoraux.

## Annexe: AUTRES RECOMMANDATIONS EXAMINÉES PAR LE PANEL MAIS NON ADOPTÉES

### Axe 1: Garantir les droits et la non-discrimination

#### Sous-axe 1.1 Non-discrimination / Sous-axe 1.2 Égalité des genres

**«Nous recommandons à l'Union d'associer activement les minorités à l'élaboration des politiques concernant les aspects clés des institutions de l'État (par exemple, la police et les ONG). Nous recommandons à l'Union de mettre en place un conseil consultatif, directement élu par les minorités. Il devrait être principalement composé de représentants des minorités, tout en comptant des représentants d'ONG. Il devrait avoir un rôle formateur dans la sensibilisation des fonctionnaires aux besoins des minorités. Cet organe devrait disposer d'un droit de veto sur les questions relatives aux minorités.»**

Nous recommandons cette mesure parce que les voix des minorités ne sont pas suffisamment entendues. Elles devraient s'exprimer en leur propre nom, de manière autodéterminée et à un niveau professionnel; c'est pourquoi nous avons combiné la représentation par le vote et l'expertise.

### Axe 2: Protéger la démocratie et l'état de droit

#### Sous-axe 2.2 Protéger et renforcer la démocratie/Sous-axe 2.4 Médias et désinformation

**«Nous recommandons la création d'une agence de surveillance des médias audiovisuels, de la presse écrite et des médias numériques au niveau européen. Cette agence devrait vérifier que les médias nationaux suivent un processus impartial et objectif dans la production de leur contenu. Pour prévenir la désinformation, l'agence devrait prévoir un système de notation de la fiabilité des médias nationaux. Ce système de notation devrait être facile à comprendre pour les citoyens.»**

Nous recommandons cette mesure, car nous avons besoin d'une évaluation des médias et de leur fiabilité, mais aussi de la diversité des médias dans les pays de l'Union. Une agence européenne serait l'organe le plus objectif pour assurer une telle mission. En outre, un tel système de notation permet aux citoyens de faire des choix éclairés et incite les médias à fournir des informations fiables. Si le système de notation s'avère insuffisant pour garantir la fiabilité des médias, l'agence devrait également être habilitée à imposer des sanctions.



## Axe 5: Renforcer la participation des citoyens

### Sous-axe 5.1 Participation des citoyens

**«Nous recommandons la création d'un organe représentatif des citoyens chargé de débattre du processus décisionnel et d'y contribuer de manière significative – chaque fois qu'une question essentielle pour les citoyens européens fait l'objet d'une décision au niveau de l'Union (selon la décision des citoyens – éventuellement au moyen d'une enquête). Il devrait s'agir d'un groupe hétérogène d'environ 100 citoyens issus de tous les pays de l'Union, dans lequel chaque pays est représenté de manière égale. Il devrait s'agir d'un groupe avec roulement, dont les membres sont remplacés régulièrement.»**

Parce qu'il est important d'éviter des problèmes tels que la corruption, qui pourraient découler d'un organe représentatif permanent, et qu'il est vital qu'un tel organe ait une représentation égale de tous les pays pour éviter un pouvoir de décision inéquitable. Parce que ce mode de fonctionnement permettrait d'éviter les problèmes liés à l'installation ou à l'utilisation constante de technologies à distance.